



Direction générale des services  
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

**Extrait des délibérations**  
**du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes**  
**Séance du lundi 11 octobre 2021**

**N°01 – D. 11.10.2021**

*L'an deux mil vingt-et-un, le onze octobre à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur LAKHNECH Yassine, président.*

**Point à l'ordre du jour :**

**2.Approbation du compte rendu de la séance du conseil d'administration du 8 juillet 2021**

**Membres présents :** LAKHNECH Yassine, BERRUT Catherine, MERMILLOD Martial, SCOLAN Virginie, PERSICO Simon, BERZIN Corinne, SCHWARTZ Jean-Luc, LAMBLIN Jacob, LE ROY Anne, ADAM Véronique, VINCENT Thierry, DEVILLERS Thibaut, RIFFARD Coline, FORESTIER Gérard, CHALON Nathalie, BORRAS Isabelle, MICHEL Mickaël, OUDART Martin, COURTOIS Nathanaël, VAN DER BEEK Cornelis, CORVAISIER Benedicte, DESPREZ Frédéric, FEIGE Jean-Jacques.

**Membres représentés :** Membres représentés : MERLE Elsa (donne procuration MERMILLOD Martial), BARBIER Emmanuel (donne procuration à BERZIN Corinne), LETUE Frédérique (donne procuration à LAMBLIN Jacob), SCOTTO D'ARDINO Laurent (donne procuration à LE ROY Anne), BESSIERES Bernard (donne procuration à ADAM Véronique), DAVAI Camille (donne procuration à Nathanaël COURTOIS), NEUDER Yannick (donne procuration à Yassine LAKHNECH) , PUGEAT Véronique (donne procuration à SCOLAN Virginie), SAMSON Yves (donne procuration à DESPREZ Frédéric), BOLF Edith (donne procuration à BORRAS Isabelle), DAUGUET Pascale (donne procuration à BERRUT Catherine).

**Membres absents ou excusés :** tous les autres membres.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Considérant le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 8 juillet 2021 en annexe ;

*Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 8 juillet 2021.*

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	23
Membres représentés	11
Nombre de votants	34
Voix favorables	34
Voix défavorables	0
Abstentions	0

**Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 8 juillet 2021.**

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 11 octobre 2021

Pour le Président et par délégation

Publié le : 18/10/2021

Transmis au Rectorat le : 18/10/2021

Le Directeur général des services,  
Jérôme PARET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

<b>COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 08 JUILLET 2021</b>
--

**Membres présents :** LAKHNECH Yassine, BERRUT Catherine, MERMILLOD Martial, PERSICO Simon, MERLE Elsa, BARBIER Emmanuel, BERZIN Corinne, SCHWARTZ Jean Luc, LAMBLIN Jacob, LETUE Frédérique, SCOTTO D'ARDINO Laurent, LE ROY Anne, BESSIERES Bernard, ADAM Véronique, VINCENT Thierry, DEVILLERS Thibaut, TERRIER Laurent, FORESTIER Gérard, BORRAS Isabelle, MICHEL Mickaël, OUDART Martin, GIUNTA Chloé, DAVAI Camille, MANDROUX Thomas, BEAUFORT Cyprien, LABRIET Pierre, NICOLAS Pascaline, SAMSON Yves, DESPREZ Frédéric, DAUGUET Pascale.

**Membres représentés :** SCOLAN Virginie (donne procuration à PERSICO SIMON), RIFFARD Coline (donne procuration à TERRIER Laurent), CHALON Nathalie (donne procuration à BESSIERES Bernard), COURTOIS Nathanaël (donne procuration à DAVAI Camille), AUSCHER Pascal (donne procuration à DESPREZ Frédéric), PUGÉAT Véronique (donne procuration à BERRUT Catherine), PELLA Dominique (donne procuration à SAMSON Yves), BOLF Edith (donne procuration à BORAS Isabelle), VERNAY Pascale (donne procuration à LAKHNECH Yassine), SIMIAND Marie-Christine (donne procuration à FORESTIER Gérard).

**Membres absents ou excusés :** tous les autres membres.

L'ordre du jour est le suivant :

**1. Informations**

**2. Approbation du compte-rendu des séances du conseil d'administration du 18 décembre 2020 et du 11 mars 2021**

**3. Points stratégiques**

- 3.1. Contrat pluriannuel d'établissement (discussion)
- 3.2. Schéma directeur RSE (vote)
- 3.3. Création de l'Unité universitaire d'Appui à la Recherche (UUAR) MACI (vote)

**4. Affaires financières**

- 4.1. Comptes consolidés 2020 pour l'UGA, Floralis et la Fondation UGA (vote)
- 4.2. Débat d'Orientation Budgétaire 2022 (vote)
- 4.3. ITE Supergrid (discussion simplifiée, vote groupé)

4.4. Admissions en non-valeur (discussion simplifiée, vote groupé)

4.5. Tarifs UMS hTAG (discussion simplifiée, vote groupé)

## 5. Formation et vie étudiante

5.1. Calendrier pédagogique pour l'année universitaire 2021-2022 (vote)

5.2. Dossier d'accréditation de l'Inspé (vote)

5.3. Exonération des droits d'inscription en doctorat pour les doctorants impactés par la pandémie (vote)

5.4. Nombre de places attribuées en deuxième année du premier cycle des Etudes de santé *Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie* (MMOP) à la rentrée 2022 et leur ventilation par voie d'accès (vote)

## 6. Affaires institutionnelles

6.1. Élection de la vice-présidente en charge de la Vie étudiante et du handicap (vote)

6.2. Statuts de l'OSUG (discussion simplifiée, vote groupé)

6.3. Statuts de l'UFR SHS (discussion simplifiée, vote groupé)

6.4. Désignation des membres du conseil du centre de santé (information)

## 7. Points d'information

7.1. Synthèse des préconisations du groupe de travail « *Déontologie dans les appels à projets* » (discussion)

## 8. Questions diverses

\*\*\*

\*\*\*\*\*

\*\*\*

## 1. Informations

Le Président Yassine LAKHNECH débute par une intervention sur l'IDEX qui vient d'être confirmé définitivement pour l'UGA. Cette confirmation implique la dévolution à l'UGA du capital qui va produire des intérêts. Le montant de la dotation n'est pas encore connu, il devrait l'être d'ici un an. Toutefois, l'UGA aura des indications à ce sujet dans les mois à venir. Le président précise que c'est une bonne nouvelle, et qu'il faudra discuter dans un prochain CA des orientations et de la gouvernance de l'IDEX.

Jean-Luc SCHWARTZ demande si les éléments d'appréciation du jury IDEX seront communiqués aux membres du CA.

Le Président Yassine LAKHNECH répond que le rapport sera transmis.

Le Président Yassine LAKHNECH donne ensuite des précisions sur la rentrée 2021 : l'établissement opte pour la prudence, au regard des messages changeants émanant des autorités nationales. L'UGA se prépare par conséquent à un scénario avec des limitations et des jauges. Il ajoute qu'il est aussi prévu de mettre en place un système de prêts avec maintenance d'ordinateurs pour les étudiants. Ensuite, le dispositif de soutien aux étudiants en difficultés sera maintenu, et les licences zoom reconduites.

Enfin, le dispositif d'accompagnement des enseignants sera poursuivi. Pour conclure, il explique que tout est programmé, et que la seule incertitude réside dans les conditions de rentrée (attente d'une circulaire qui devrait les préciser), bien que la trajectoire actuelle de la pandémie laisse présager des restrictions.

Emmanuel BARBIER interroge le Président sur les dispositifs d'appui à la vaccination qui pourraient être mis en place.

Le Président Yassine LAKHNECH répond qu'il est prévu d'installer un centre de vaccination et de dépistage sur le domaine universitaire dès la rentrée. Des discussions sont en cours avec le CHUGA pour l'organisation mais l'accord de principe est déjà donné.

Il revient sur le bilan du système mis en place par l'UGA pour favoriser les vaccinations et qui a permis 3000 vaccinations (dont les 2/3 sont des étudiants).

Le Président s'exprime enfin sur le format choisi pour ce CA organisé sur une journée. Il précise qu'il s'agit d'un test, qui pourra être reconduit.

## **2. Approbation du compte-rendu des séances du conseil d'administration du 18 décembre 2020 et du 11 mars 2021**

Le président Yassine LAKHNECH propose au conseil d'administration d'approuver le compte-rendu des séances du conseil d'administration du 18 décembre 2020 et du 11 mars 2021.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	26
Membres représentés	9
Nombre de votants	35
Voix favorables	35
Voix défavorables	0
Abstentions	0

**Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés le compte-rendu des séances du conseil d'administration du 18 décembre 2020 et du 11 mars 2021.**

## **3. Points stratégiques**

### **3.1. Contrat pluriannuel d'établissement**

Nadine GUILLEMOT explique que contrat sera soumis pour avis au CA au mois de décembre 2021 pour une signature fin décembre 2021, début janvier 2022.

Le contrat qui doit être en cohérence avec le plan stratégique de l'UGA, porte sur la période 2021-2026 soit 5 ans. C'est un engagement que va signer le Président de l'UGA une fois le document approuvé par le CA après soumission au CT et au CAC.

Il s'agit du premier contrat global pour l'EPE UGA.

C'est l'UGA qui assurera le suivi de ce contrat, mais les établissements-composantes et les CSPM sont associées à la rédaction du contrat.

Ce contrat est particulier car le ministère a souhaité la mise en place d'un contrat plus resserré, plus stratégique. Les établissements doivent mettre en avant leur priorité. En outre, il sera fait chaque année un bilan sur ce contrat lors du dialogue stratégique de gestion.

Ce bilan annuel sera présenté au CA avant d'être remonté au ministère.

S'agissant de la forme du contrat, elle est imposée par le ministère : axes, objectifs, actions avec mise en place de jalons et de cibles intermédiaires, qui seront discutés en CA, avec un volet UGA et un volet établissement-composantes.

Pour l'UGA et les établissements -composantes, le nombre de jalons est limité car il s'agit d'un contrat resserré. S'agissant des CSPM, il a été décidé de ne pas mettre en place d'indicateur et de limiter les jalons.

Ensuite, le ministère a demandé que contrairement au plan stratégique, soient fixés des axes transverses. Enfin, la formation et la vie étudiante, d'une part, et la recherche et la valorisation d'autre part, doivent être inscrits comme des axes à part.

S'agissant du calendrier, elle rappelle qu'il a été très serré.

Nadine GUILLEMOT précise que les indicateurs présentés ne sont qu'une proposition, qu'il faudra compléter en précisant les cibles.

Il est prévu à cet effet un temps d'échange en commission permanente.

Nadine GUILLEMOT expose les 5 axes du contrat, déclinés en objectifs :

#### **Axe 1 - Répondre aux défis de demain pour contribuer à une société durable et résiliente**

Objectif 1.1 : Être exemplaire sur le volet sociétal, environnemental et économique du développement durable.

Objectif 1.2 : Tirer profit de notre diversité et de notre expertise disciplinaire dans l'interdisciplinarité et la transdisciplinarité.

Objectif 1.3 : Développer une stratégie de ressources humaines responsables pour faire de l'UGA un lieu de partage, d'épanouissement, d'initiative et d'apprentissage.

#### **Axe 2 - Impulser et participer pleinement aux dynamiques territoriales, nationales, européennes et internationales**

Objectif 2.1 : Mener une politique internationale et européenne ambitieuse basée sur des partenariats stratégiques.

Objectif 2.2 : Agir pour et avec la société, renforcer nos liens avec le monde socio-économique et culturel.

Objectif 2.3 : Accroître la visibilité et l'attractivité du Campus de Valence Drôme-Ardèche.

#### **Axe 3 - Consolider la trajectoire de l'UGA et affirmer son identité**

Objectif 3.1 : Installer une organisation flexible, efficace et transparente, avec des compétences exercées au niveau le plus pertinent.

Objectif 3.2 : Renforcer le partenariat avec les organismes nationaux de recherche.

Objectif 3.3 : Renforcer l'aide au pilotage, l'amélioration des processus et des organisations internes, et la démarche d'évaluation.

Objectif 3.4 : Réussir la transformation administrative, adapter l'organisation aux ambitions académiques.

Objectif 3.5 : Développer les ressources et maîtriser les trajectoires financières.

**Axe 4 - Consolider l'excellence de la recherche et de la valorisation au meilleur niveau international**

Objectif 4.1 : Mettre en œuvre nos orientations de la politique recherche.

Objectif 4.2 : Soutenir nos équipes de recherche.

Objectif 4.3 : Développer la qualité des études doctorales.

Objectif 4.4 : Renforcer le transfert et la valorisation des résultats de la recherche.

**Axe 5 - Développer une formation diversifiée et une expérience étudiante inspirante**

Objectif 5.1: Se donner les moyens pour définir des priorités formation et les accompagner, promouvoir l'interdisciplinarité.

Objectif 5.2 : Renforcer les liens formation-recherche et innovation.

Objectif 5.3 : Développer l'accompagnement et favoriser la réussite sur tout le cursus de formation jusqu'à l'insertion professionnelle.

Objectif 5.4 : Assurer l'ouverture sociale et l'inclusion des formations.

Objectif 5.5 : Promouvoir l'ouverture des formations au monde.

Objectif 5.6 : Offrir une vie étudiante inspirante.

Ces axes et objectifs, sont en cohérence avec ceux définis dans le plan stratégique.

Nadine GUILLEMOT souligne ensuite que toutes les composantes ont mis en avant, dans leur contrat un volet structuration de l'UGA et ont proposé des axes en cohérences avec ce qui a été présenté dans le volet commun. Elle décline enfin les axes pour chaque établissement-composante, ainsi que pour les CSPM.

Emmanuel BARBIER considère qu'il manque quelque chose sur les aspects « état de l'Union ». Selon lui, l'idée est que chaque année, en CA on pourrait avoir une présentation des aspects budgétaires et de l'avancement par rapport aux axes pour chaque établissement, afin de travailler sur cet aspect « établissement joint », et d'avoir une vision intégrée.

Cela appelle peut-être un CA supplémentaire dédiée à ces points.

Nadine GUILLEMOT répond qu'il est prévu aussi bien pour le plan stratégique que pour le contrat pluriannuel un bilan annuel global, incluant les établissements-composantes et les CSPM lors du CA de juillet.

Jean-Luc SCHWARTZ s'interroge sur le fait que si le projet de contrat mentionne la question de la trajectoire financière, il ne va pas plus loin sur ces aspects. L'UGA a des difficultés financières, et a par conséquent besoin de l'aide du ministère pour répondre aux objectifs fixés. Dès lors il s'interroge sur la possibilité de proposer un engagement pluriannuel, sans disposer en contrepartie des moyens nécessaires pour atteindre ces objectifs. Il demande par conséquent des précisions quant à l'objectif 3.5 du contrat : *Maîtriser les trajectoires financières*, dans la mesure où certains éléments comme le GVT, sur lequel l'UGA n'a pas de maîtrise, doivent être pris en compte.

Le Président Yassine LAKHNECH répond qu'il faut se donner une politique en adéquation avec les moyens dont on dispose. Il précise aussi que si les moyens récurrents donnés par l'Etat ne sont pas à la hauteur des attentes, on ne peut malgré tout pas généraliser et dire que l'UGA n'a pas les moyens de sa politique. L'UGA dispose d'autres moyens. Le contrat prévoit d'ailleurs dans son point 3-5 de développer les ressources et maîtriser les trajectoires financières. Le contrat n'est pas, même si on peut le regretter, un moyen de discussion avec l'Etat des moyens alloués à l'université.

L'UGA bénéficie d'autres sources de financement, qui vont aussi permettre d'atteindre les objectifs fixés dans le contrat pluriannuel.

Il précise que ces questions seront abordées plus tard lors des discussions portant sur le point relatif au DOB.

Jean-Luc SCHWARTZ considère que le Président n'apporte pas de réponse à la question qu'il a posé. Il pense que ces questions d'adéquation entre les moyens et les objectifs pourraient être incluses dans le contrat et faire partie d'une réflexion stratégique.

Le Président Yassine LACHNECH précise que les difficultés sont indiquées, mais il rappelle que le contrat n'est pas le moyen pour un échange en profondeur avec le ministère sur la question des moyens.

Martial MERMILLOD souligne que dans ce contrat, comme dans d'autres documents du même type, on duplique certains objectifs fixés à l'échelle européenne, qui relèvent d'une vision très main stream, ce qui peut conduire à limiter certaines recherches. Il pense que l'UGA devrait avoir une vision plus Bottom up, et il souhaite savoir si des mesures vont être prise pour favoriser des recherches qui pourraient être intéressantes demain, et finalement prendre en compte de l'imprévisibilité de la recherche.

Le Président Yassine LAKHNECH lui répond qu'il faut conduire une politique de soutien de la recherche blanche, risquée, non orientée vers des enjeux socio-économiques identifiés. Il faut arriver à trouver un équilibre pour continuer à soutenir la recherche « risquée ».

Gerard FORESTIER souhaite savoir si le contrat pourra favoriser des actions vers des publics en difficulté dans les quartiers relevant de la politique de la ville.

Le Président Yassine LAKHNECH rappelle que de nombreuses mesures sont déjà mises en place, avec notamment d'une part, la présence de l'Université dans certains quartiers, qui doit être maintenue malgré la complexité de l'organisation et le coût inhérent, et d'autre part des actions pour soutenir les jeunes en difficultés qui seront poursuivies.

### 3.2. Schéma directeur RSE (vote)

Yann ECHINARD présente le schéma directeur RSE, document cadre permettant de préciser les ambitions de l'UGA en matière de responsabilité sociétale et environnementale.

Il précise que ce schéma résulte d'un travail participatif de 6 mois (mise en place de 7 groupes de travail).

Il remercie l'ensemble des collègues qui ont participé aux échanges.

Ce schéma n'est pas une obligation légale, mais il s'agit d'une réelle volonté politique de l'UGA.

Ce document a été présenté en directoire et en commission permanente.

Yann ECHINARD présente les 6 axes qui ont été retenus :

- Sensibiliser et former des acteurs éclairés aux enjeux écologiques et sociétaux,
- Promouvoir une recherche responsable,
- Agir ensemble contre le dérèglement climatique,
- Préserver les ressources, favoriser la biodiversité et prévenir les déchets,
- Lutter contre les discriminations, pour l'égalité et œuvrer pour une université inclusive,
- Développer une administration éco-responsable et inclusive.

Ensuite, le schéma précise 24 objectifs déclinés à travers 100 chantiers.

La suite des travaux sera ainsi de prioriser les chantiers et définir le plan d'actions. Ensuite la commission RSE et la vice-présidence RSE assureront le suivi de ce schéma directeur RSE.

Yann ECHINARD informe aussi le CA des événements prévus dès la rentrée universitaire, à savoir du 18 au 22 octobre 2021, l'organisation d'une semaine « UGA actrice des transitions » avec comme titre « Quels liens avec les acteurs du territoire ? », ainsi que d'une session massive « UGA, ma terre en 180 min ». Et enfin une réunion d'information pour les laboratoires sur l'outil GES 1.5 sera organisée.

Bernard BESSIERES remercie Yann ECHINARD pour la présentation. Il souhaite savoir s'il est possible d'annexer les 100 chantiers identifiés au document principal.

Yann ECHINARD lui répond que c'est déjà le cas.

Emmanuel BARBIER félicite Yann ECHINARD pour ce travail. Il estime qu'il s'agit d'un outil d'intégration entre les différentes composantes.

Yassine LAKHNECH précise qu'il s'agit plus d'un cadre, que d'un plan de travail.

Pierre LABRIET estime qu'il faut se réjouir des formes nouvelles de communication (du type « Ma terre en 180 seconde »), utilisées par les jeunes et par l'université pour évoquer la question de l'environnement sur laquelle les collectivités sont plutôt bousculées dans leur communication.

Ensuite, la place des territoires dans ce schéma s'inscrit dans la continuité des échanges intervenus dans le séminaire organisé entre la Métro et l'UGA fin juin. Il évoque enfin la volonté de la Métro d'organiser un créathon, dans la suite du séminaire mais en impliquant les entreprises, les autres

composantes universitaires hors UGA et les étudiants, pour poursuivre les échanges dans cette logique de territoire.

Gerard FORESTIER se joint aux félicitations déjà adressées pour ce travail réalisé impliquant autant d'acteurs.

Laurent TERRIER souligne l'intérêt du travail réalisé et des chantiers qui vont être ouverts, mais il précise que ces mesures peuvent sembler insuffisantes au regard de l'urgence en l'espèce. Il se demande s'il ne serait pas possible d'aller plus loin dans nos actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre en agissant d'une part, sur les mobilités et d'autre part, sur les bâtiments qui sont les plus gros pourvoyeurs de GES. Il peut être envisagé de mettre en place des mesures plus incitatives comme l'ont fait d'autres structures (avec une prise en charge à hauteur de 80 % des frais d'abonnement pour les transports en commun, aides pour les vélos...).

S'agissant du volet patrimoine, le Président Yassine LAKHNECH répond que la transition énergétique fait partie des priorités au niveau des projets en cours, aussi bien dans le cadre du plan de relance que pour les opérations CPER (plan d'environ 500 millions d'euros dans le schéma directeur du patrimoine, et discussion avec l'Etat pour utiliser des moyens de l'Opération Campus à cet effet).

En ce qui concerne les mobilités, le Président insiste aussi sur le fait qu'il n'y a pas un seul campus UGA, mais des sites avec des réalités et des contraintes différentes. Il rappelle aussi que dans le cadre de l'Opération Campus, des nouveaux bâtiments ont été construits sur des anciens parkings, et que tout a été fait pour favoriser les mobilités douces.

Le schéma RSE est un cadre qui doit rester vivant, et faire l'objet de discussions tous les ans.

Yann ECHINARD revient sur le travail réalisé sur le campus depuis 20 ans dans ce sens.

Martial MERMILLOD remercie la vice-présidence RSE pour ce travail. Il souhaite ajouter que la visioconférence peut être une des pistes envisagées pour réduire les émissions de GES. S'agissant du volet rénovation des bâtiments, il comprend que la rénovation énergétique soit importante, mais il demande s'il existe des plans sur la partie énergie renouvelable (panneaux solaires notamment).

Pascal LOUVET répond que dans tous les projets de rénovation des bâtiments, on étudie la faisabilité d'installer des panneaux photovoltaïques. Mais il peut y avoir des problèmes d'ordre technique (ancrage, surface...). Toutefois, la politique de l'UGA est axée sur la recherche de solutions d'autoconsommation. L'UGA travaille aussi sur la géothermie (notamment pour rafraîchir les bâtiments) ainsi que sur le raccordement des bâtiments au chauffage urbain.

Ces éléments seront présentés en octobre 2021 en CA.

Le Président Yassine LAKHNECH revient sur les choix fait pour l'IMAG en 2008, (système de refroidissement des locaux et de chauffage) qui montrent que l'UGA est déjà engagée dans une dynamique de réduction des émissions de GES.

Simon PERSICO remercie Yann ECHINARD et son équipe mais pose la question des partenariats financiers et industriels, dans le cadre de la recherche, avec des sociétés privées liées à la production

d'énergie fossile ou ayant des objectifs de production en contradiction avec ceux évoqués précédemment.

Il précise que certaines grandes universités ont choisi de ne plus accepter ce type de financement (Cambridge notamment).

*Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le schéma directeur RSE.*

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	30
Membres représentés	10
Nombre de votants	40
Voix favorables	36
Voix défavorables	0
Abstentions	4

**Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve à la majorité de ses membres présents et représentés le schéma directeur RSE.**

### 3.3. Création de l'Unité universitaire d'Appui à la Recherche (UUAR) MACI (vote)

Anne DALMASO présente le projet.

L'objectif est de donner un statut et une structure à la MACI, sous la forme d'une Unité Universitaire d'appui à la Recherche (UUAR).

*Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la création l'Unité Universitaire d'Appui à la Recherche (UUAR) MaCI.*

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	30
Membres représentés	10
Nombre de votants	40
Voix favorables	40
Voix défavorables	0
Abstentions	0

**Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés la création l'Unité Universitaire d'Appui à la Recherche (UUAR) MaCI.**

#### 4. Affaires financières

##### 4.1. Comptes consolidés 2020 pour l'UGA, Floralis et la Fondation UGA (vote)

Jacky GHODBANE intervient pour présenter les comptes consolidés pour l'UGA, Floralis et la Fondation UGA pour 2020.

Il précise qu'il s'agit de prendre les comptabilités des trois entités (UGA+COMUE), Floralis, et la Fondation UGA, puis d'additionner ces 3 comptabilités. Les données font ensuite l'objet d'un retraitement, en lien avec les commissaires aux comptes et un expert-comptable.

##### **Bilan consolidé du groupe :**

- L'actif du groupe de 1 401,1 M€ fin 2020 : UGA 1 379,3 M€ + Floralis 18,1 M€ + Fondation 3,7 M€.
- Floralis dispose d'une provision de 12,4 M€ pour le financement des projets en cours.
- La Fondation UGA dispose de fonds dédiés aux projets pour 2,4 M€.

##### **Fonds de roulement du groupe (sans c/49 provisions pour dépréciation des créances) :**

- 61,6 M€ fin 2020 (UGA 46 M€ / Floralis 13,3 M€ / Fondation 2,4 M€).

##### **Trésorerie du groupe :**

- 135,1 M€ fin 2020 (UGA 112,1 M€ / Floralis 19,5 M€ / Fondation 3,5 M€).

Mathieu PERRAU, commissaire aux comptes (cabinet Deloitte) explique que le Cabinet Deloitte a travaillé avec le Cabinet Mazars, ainsi qu'avec l'expert-comptable, pour arriver aux conclusions suivantes : les réserves sur les comptes sont maintenues. La première est liée au patrimoine immobilier. En effet, les données de la campagne d'évaluation du patrimoine immobilier de l'UGA conduite en 2019 n'ont pas, à ce jour, encore été intégrées dans les comptes.

La seconde réserve porte sur l'inventaire physique des biens mobiliers qui n'est pas encore achevé.

*Il est proposé au conseil d'administration d'approuver les comptes consolidés de l'UGA, Floralis et la Fondation UGA pour l'exercice 2020.*

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	29
Membres représentés	11
Nombre de votants	40
Voix favorables	40
Voix défavorables	0
Abstentions	0

**Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés les comptes consolidés de l'UGA, Floralis et la Fondation UGA pour l'exercice 2020.**

#### 4.2. Débat d'Orientation Budgétaire 2022 (vote)

Le Président Yassine LAKHNECH rappelle que le DOB est la première étape de l'élaboration du budget 2022. Il a pour objectif de traduire en termes financiers les axes stratégiques de l'Université Grenoble Alpes. La Lettre d'Orientation Budgétaire (LOB) donne les grandes orientations en termes de choix budgétaires et financiers de l'université et constitue un des outils de pilotage essentiels pour ses instances de gouvernance.

Enfin, il rappelle que le vote ne porte que sur les procédures et le calendrier. Le budget sera voté en décembre 2021.

Il revient ensuite sur les éléments marquant à venir pour l'année 2022.

Tout d'abord, sur le volet construction de l'UGA, il faudra préparer la fin de l'expérimentation. Cette année sera également marquée par la confirmation de l'initiative d'excellence, et peut-être par d'autres projets structurants.

En matière d'orientation stratégique, cette année 2022 verra l'entrée en vigueur d'une part, du plan stratégique de l'UGA et de ceux de ses établissements-composantes et d'autre part, du contrat pluriannuel avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI).

S'agissant du volet formation-vie étudiante, la nouvelle offre de formation dans le cadre de l'accréditation sera mise en œuvre à partir de la rentrée 2021 – 2022. Ensuite, la Graduate School (GS@UGA) et ses programmes thématiques pluridisciplinaires, financés par le programme Structuration de la Formation par la Recherche dans les Initiatives d'excellence (SFRI) seront mis en place et enfin, cette année sera marquée par l'entrée en vigueur du schéma directeur de la vie étudiante et vie de campus.

Ensuite sur le volet recherche, cette année verra la mise en œuvre des nouvelles conventions entre l'UGA et les organismes de recherche, ainsi que par la suite des opérations IDEX et de PEPR où les laboratoires UGA sont très présents, et enfin il faudra avancer sur le volet RSE, comme évoquée précédemment.

Sur le volet bâtiment, l'UGA conduira d'une part, les opérations financées dans le cadre du plan de relance, et d'autre part, devra finaliser le CPER précédent et démarrer le prochain CPER.

En termes d'orientation globale, le Président Yassine LAKHNECH souligne l'importance de continuer la construction de l'UGA et d'affirmer son identité. Il indique qu'il faudra avancer sur la collaboration et la coopération entre les composantes.

S'agissant du volet ressources humaines, il précise que l'UGA souhaite continuer à mener une politique ressources humaines ambitieuse basée sur l'amélioration des rémunérations et des trajectoires professionnelles des contractuels, sur l'amélioration du régime indemnitaire et des trajectoires professionnelles des titulaires, sur l'amélioration des conditions de travail des doctorants, sur la poursuite de la convergence avec les établissements-composantes, sur le déploiement d'un plan de développement des compétences (2021-2024), sur le déploiement d'un dispositif de soutien à l'intégration des enseignants, des chercheurs et enseignants-chercheurs et de suivi de leur carrière, sur la poursuite d'une politique de qualité de vie au travail, sur la poursuite du plan d'action Human Resources Strategy for Researchers (HRS4R), sur le déploiement du Plan Égalité Professionnelle (PEP) et enfin sur l'augmentation de l'attractivité.

Le Président Yassine LAKHNECH revient sur la trajectoire financière de l'UGA. Il précise que ce point a été discuté à plusieurs reprises en commission budget et en commission permanente. On observe que sans correction, l'UGA perdra le contrôle au plus tard en 2024, au risque de voir la tutelle prendre le pilotage de l'établissement, avec de nombreuses conséquences (à l'instar de la situation de l'Université de Versailles) comme des campagnes d'emploi blanches et la fermeture de certaines formations. Il réaffirme la volonté de l'UGA d'éviter cette situation et de rester maîtresse de son destin.

Un diagnostic économique, rappelé dans la LOB, a été fait par les inspecteurs de l'IGESR.

Les principales causes de ces difficultés incluent une pyramide des âges des titulaires défavorable générant un besoin important de masse salariale liée au Glissement Vieillesse Technicité (GVT), une insuffisante prise en compte de l'augmentation des effectifs étudiants dans la Subvention pour Charges de Service Public (SCSP), une augmentation des effectifs des personnels à la suite de la fusion, aux effets de la rationalisation et de la mutualisation ne se mettant en place qu'à moyen terme, une pratique inadaptée de la prise en compte des coûts de projets et une marge de progression en ressources propres inexploitées.

Il ajoute que l'UGA n'est pas en difficulté à court terme en ce qui concerne la trésorerie. Son fonds de roulement ne permet plus aujourd'hui une capacité d'autofinancement à la hauteur de ses ambitions et, sans correction de la trajectoire financière, sera rapidement en dessous du seuil de prudence.

Il décline ensuite les préconisations des inspecteurs :

- fixer une trajectoire financière partagée au sein de l'établissement
- réorganiser la chaîne budgétaire et financière sans création de poste
- S'approprier les outils proposés par la gestion budgétaire et comptable
- travail sur un dialogue de gestion revue et un contrat pluriannuel avec les composantes académiques

Jérôme PARET intervient pour décliner les éléments du plan d'action présenté dans la LOB.

Ce plan d'action a été construit après une analyse fine des éléments de dérive de la masse salariale, et après construction d'un outil de simulation de la trajectoire financière, afin de déterminer les paramètres sur lesquels on peut agir et les conditions dans lesquelles on peut le faire. Le plan d'action est en cours de validation, il a fait l'objet de différentes présentations en commission budget, comité technique et commission permanente. Ce plan d'action devra faire l'objet d'un suivi, au moment de la présentation du compte financier et du DOB.

Enfin, ce plan comporte des dimensions financières et organisationnelles. Un suivi RH assez poussé des impacts de ce plan d'action est également envisagé afin d'accompagner les mesures qui vont conduire à des efforts et d'explorer les pistes pour proposer des solutions

Les objectifs du plan d'action sont les suivants : tout d'abord, le plan d'action doit permettre de continuer l'adaptation et l'amélioration de l'organisation administrative et opérationnelle ; de renforcer le pilotage et le contrôle interne ; de réorganiser la chaîne budgétaire et financière ; de rénover les modalités de construction budgétaire et de suivi d'exécution.

Ensuite il doit apporter les outils pour maîtriser la trajectoire financière à travers le développement des ressources propres, l'optimisation des sources de financement (idée de pouvoir utiliser l'ensemble des moyens dont l'UGA peut disposer pour financer au mieux les activités, et tenir compte des frais de gestion), la réduction des dépenses hors rémunérations principales (à cet égard un axe a été identifié : la crise sanitaire a permis à tous de s'interroger sur les pratiques en matière de déplacement et de travail. Il est souhaitable dans un triple souci de respect de la planète, de confort des personnels et de sobriété budgétaire de réduire les déplacements autant que possible), et enfin la maîtrise de la trajectoire en termes d'emploi.

Il apporte ensuite des précisions sur la gouvernance du suivi de ce plan d'action avec la mise en place d'un comité de suivi, construit autour de la commission budget qui sera élargie à des représentants des composantes et des laboratoires.

Le Président Yassine LAKHNECH aborde la question du pilotage de la trajectoire financière. Il rappelle qu'un travail a été entamé avec la commission budget, la commission permanente, les directeurs de composantes ainsi que les directeurs des pôles de recherche sur la trajectoire financière à l'horizon 2028.

Emmanuel BARBIER s'interroge sur la portée du PRE au regard de la situation actuellement rencontrée par l'UGA. Il demande quels indicateurs ont échappés au CA de l'UGA pour arriver à une telle dérive, et quels indicateurs seront à suivre pour éviter une nouvelle dérive.

Le Président Yassine LAKHNECH répond qu'il faut avant tout mettre en place une méthode ; avec un suivi du plan d'action à travers la commission budget élargie, accompagné du partage d'un tableau de bord, lequel devra suivre non seulement la masse salariale mais aussi les effectifs (ETP).

Ensuite, il indique qu'il semble pertinent de rentrer dans une logique différente pour les recrutements avec des prises de décisions globales à l'échelle de l'UGA. Le Président Yassine LAKHNECH indique que c'est, à son sens, ce volet qui a occasionné la situation difficile connue par l'université actuellement. Ce manque de visibilité à l'échelle UGA pouvait entraîner des situations paradoxales, avec d'un côté, des suppressions ou des gels de poste et en parallèle des réattributions d'autres postes. En conclusion, il convient aujourd'hui de raisonner en termes de balance et avoir une vision globale.

Emmanuel BARBIER dit craindre que ce tableau de bord soit complexe et difficile à suivre. Le Président Yassine LAKHNECH lui répond que les indicateurs seront choisis et construits pour éviter toute complexité dans leur suivi. La difficulté se présentera uniquement au moment de construire le tableau de bord et les indicateurs, en veillant au sens qu'ils auront.

Pascal Louvet précise que ce qui change par rapport aux périodes précédentes, c'est le fait que lors du dernier PRE, l'UGA avait un horizon 2020, avec l'objectif de construction de l'EPE. Aujourd'hui la vision est pluriannuelle.

Ensuite, il indique que si l'on fait le bilan du PRE, on constate que l'université ne disposait pas des marges de manœuvre nécessaires pour procéder à des ajustements, notamment par rapport au GVT qui s'est révélé brutal sur la dernière année. Enfin, il rappelle l'importance d'avoir une vision globale. Le sujet ne sera pas de savoir combien de postes seront gelés, mais de suivre la trajectoire budgétaire dans sa globalité.

Jacob LAMBLIN apporte des précisions à la suite de l'intervention d'Emmanuel BARBIER. Il signale qu'un certain nombre d'élus ont alerté à l'époque le CA sur certains problèmes, et avaient sollicité un complément d'information sur ces points, sans l'obtenir.

Cette incompréhension, pose, à son sens, la question de la confiance : en effet, si non ne change pas de méthode, comment convaincre que ça va marcher ?

Le Président Yassine LAKHNECH répond, qu'il est nécessaire que la méthode soit bien posée, et qu'il faut expliquer et discuter avec les représentants des composantes et des laboratoires en faisant preuve de pédagogie. Il reconnaît qu'il y a un travail à faire en la matière en espérant qu'il soit réalisable

Jean-Luc SCHWARTZ estime qu'à ce stade, un des points à relever est que le conseil d'administration n'a pas envoyé de message sur le rapport de l'IGESR et la perception qu'il en a. Il précise que le problème provient principalement du GVT et du surcoût occasionné par la réponse à des appels à projet. Il pense que le CA devrait envoyer un message en réaction à ce rapport. Il souligne un manque de cohérence, et considère que l'université est dans un piège, ce qui rend nécessaire une intervention collective afin d'alerter sur le fait que l'UGA est étranglée par les conclusions de ce rapport. Il propose ainsi au conseil d'administration de rédiger une motion. Il explique ensuite que le renforcement des fonds propres induit directement une augmentation de la masse salariale. Il cite pour exemple le projet de la SFRI, proposé initialement avec très peu de budget d'accompagnement administratif, mais qui a dû connaître une augmentation de budget au regard de ses besoins. En conséquence, la question des indicateurs est centrale car l'UGA doit continuer à fonctionner. En conclusion, il souhaite que le CA ait une expression collective, sur les conclusions de l'IGESR.

Le Président Yassine LAKHNECH se dit en accord sur le fond. L'UGA n'a pas les moyens récurrents à la hauteur de ses charges et de ses ambitions. Néanmoins il ne valide pas les motifs évoqués par Jean-Luc SCHWARTZ.

Catherine BERRUT explique que cette vision pluriannuelle du budget et de l'équilibre global vers lequel on tend, avec une recherche d'un équilibre, lui semble être une bonne chose. Elle souhaite ensuite revenir sur 2 points. Tout d'abord sur les indicateurs, elle demande à ce que le CA travaille sur le taux de contractuels avec une nécessaire mise en place de garde-fous pour la préservation d'emplois d'Etat. Ensuite, comme évoqué en commission permanente et en commission budget, elle souhaite qu'il y ait une discussion sur l'équilibre entre les composantes lors de l'équilibrage pluriannuel des emplois.

Le Président Yassine LAKHNECH répond qu'il faut mettre en place très rapidement un cadre pour définir les critères sur les questions d'emploi (critères liés à la formation et à la recherche et aux laboratoires). Les travaux liés à la définition de ce cadre seront ajoutés dans le planning avec un objectif de convergence mi-septembre.

Pierre BENECH revient sur son expérience à Grenoble INP. Il explique que dans un premier temps, les mesures n'ont pas été très efficaces car les indicateurs étaient suivis à court terme, alors qu'il faut se livrer à une analyse à long terme des indicateurs et des résultats, notamment au niveau du GVT.

Isabelle BORRAS s'interroge sur les modalités d'association des composantes et des laboratoires à la commission budget.

Le Président Yassine LAKHNECH répond qu'il est prévu de solliciter quelques directeurs de laboratoires et de composantes.

Il reprend la présentation en déclinant les principaux éléments proposés pour cette trajectoire :

- Équité entre les champs d'activité, les communautés scientifiques et les composantes en prenant en compte leur diversité pour les mesures budgétaires qui devront être décidées ;
- Respect des engagements sociaux ;
- Visibilité pluriannuelle globale pour les composantes et services notamment par la mise en place d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;
- Mise en place d'un cadre partagé et transparent pour le redéploiement de postes entre composantes pour une répartition plus adéquate et équitable des ressources humaines au regard de l'activité ;
- Amélioration du résultat de fonctionnement (économies et nouvelles recettes)
- Une maîtrise de l'augmentation de la masse salariale option de ne pas supprimer de postes d'enseignements et d'enseignants chercheurs, de continuer les transformations de MCF en PRAG.
- Une stratégie immobilière de réhabilitation de son patrimoine globalement ancien et énergivore (par le biais du CPER, de l'opération campus, du plan de relance et d'autres programmes de financement)
- Réduction des déplacements dans un triple souci de respect de la planète, de confort des personnels et de sobriété budgétaire.

Pascal LOUVET présente les principes de la construction du budget 2022. Tout d'abord, les dotations de fonctionnement seront notifiées aux composantes et services en accord avec les orientations budgétaires et les nouvelles maquettes de formation accréditées début septembre.

Dans le cadre de l'amélioration du pilotage budgétaire, la mesure d'ouverture de la dotation à 80% au budget initial sera sanctuarisée. Il convient de rappeler que la partie mise en réserve pourra être débloquée en cours d'année pour les structures qui en feront la demande au gré des besoins.

Le Président Yassine LAKHNECH revient sur les options pressenties en termes d'emploi. Selon les engagements pris, les postes qui ont été différés en 2021 à titre conservatoire seront remis en campagne en 2022. L'application des décisions prises dans le cadre du PRE 2017-20 sera poursuivie avec les composantes qui n'ont pas encore réalisé les économies attendues. Lorsqu'ils sont libérés, les postes BIATS qui avaient été obtenus en surnombre, demandés en renfort ou financés sur des ressources non pérennes, feront l'objet d'une étude attentive de la présidence pour vérifier l'opportunité de leur renouvellement. Le Président propose de fixer un cadre pour la prise de décision sur ce sujet ainsi que pour décider des différés de postes.

Un processus de redéploiement des postes d'enseignants et d'enseignants-chercheurs sera mené avec chaque structure sur un horizon pluriannuel dans le cadre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens.

Cyprien BEAUFORT se dit inquiet et trouve la présentation très paradoxale. Il se dit aussi d'accord avec Catherine BERRUT sur la nécessité de suivre le taux de contractuels. Il soutient la proposition de Jean-Luc SCHWARTZ, et souhaite que le CA se prononce et réagisse sur le rapport de l'IGESR en envoyant un message fort. Il précise que la motion pourrait être votée lors de la présente séance. Enfin il précise qu'à son sens, on ne peut pas enchaîner les PRE, les gels ou les reports de postes et débattre chaque

année de ces questions sans communiquer auprès des personnels sur la position du CA face à cette situation.

Cyprien BEAUFORT rappelle que l'année dernière, il y a eu plusieurs réunions pour échanger sur le DOB et que les propositions faites par les organisations syndicales n'ont pas été retenues.

Le président Yassine LAKHNECH trouve préférable que les motions soient travaillées et partagées, avant d'être votées. Il propose donc qu'avant de voter une éventuelle motion, les débats se poursuivent afin d'avancer sur le fond.

Le texte suivant est proposé comme motion par Jean-Luc SCHWARTZ : *« Le CA de l'UGA a pris connaissance du rapport de l'IGESR sur la situation budgétaire de l'établissement avec inquiétude. Ce rapport analyse une situation budgétaire déficitaire de l'établissement, sans prendre en compte la responsabilité même du MESRI dans cette situation budgétaire, notamment par la non-compensation du GVT et le manque de moyens récurrents nécessaires pour mener à bien les missions de base de l'université. Le CA de l'UGA alerte le MESRI sur les conséquences possiblement délétères d'une politique récurrente de PRE consécutifs sur une période de plusieurs années, délétères pour les personnels et pour les étudiants, particulièrement dans le rude contexte de la crise sanitaire. »*

Jean-Luc SCHWARTZ estime qu'il ne faut pas mésestimer l'état dans lequel les gens sont sur le terrain à la suite des PRE successifs, de la crise sanitaire et au regard de la situation connue par l'enseignement supérieur en général. Il pense indispensable, dans ce contexte, que les membres du CA communiquent sur les éléments évoqués lors des commission permanentes afin de faire passer des informations aux personnels.

Il propose a minima de travailler sur deux axes complémentaires :

-En premier lieu, il lui semble indispensable qu'il y ait un message du CA, qui porte la voix du personnel au ministère, à travers le vote de la motion envisagée, qui à son sens, peut être discutée et modifiée en séance mais qui doit être votée ce jour.

-En second lieu, il précise qu'il y a sans doute des solutions alternatives qui peuvent être envisagées mais il faut du temps pour les construire et les étudier. Il préconise, au regard du contexte durable du PRE, que l'UGA prenne le temps de lancer un groupe de travail qui réfléchisse à ces solutions alternatives.

Le Président Yassine LAKHNECH répond qu'il n'est pas opposé à la motion. S'agissant du texte proposé, il relève des inexactitudes. Il rappelle qu'il faut en l'espèce veiller à faire preuve de rigueur dans les propos tenus. Sur le second point, il faut respecter le travail de l'équipe et des services, qui ont réfléchi sur ces questions en concertation. Il y a aura des propositions qui donneront lieu à des discussions en CA.

Jean-Luc SCHWARTZ intervient et propose que la motion soit retravaillée et discutée par les membres du CA.

Emmanuel Barbier revient sur le projet de motion, et propose de mettre le texte sur le cloud afin que chacun puisse le travailler avec pour objectif de le voter en début d'après-midi. Il précise ensuite que bien qu'il pense nécessaire que l'université évolue et soit plus rigoureuse dans sa gestion, il souhaite que l'Etat apporte certaines précisions quant aux moyens et aux modalités d'organisation nécessaires pour attendre les objectifs fixés.

Martial MERMILLOD intervient, pour conclure que finalement, tout le monde partage la même opinion sur le fond.

Le Président Yassine LAKHNECH présente le calendrier et la procédure, qui feront l'objet d'un vote.

Catherine BERRUT estime qu'il est nécessaire de prendre le temps dans ce calendrier pour réfléchir et travailler ensemble sur les notions de redéploiements.

Le Président Yassine LAKHNECH répond que les critères et le cadre liés aux mesures à mettre en place doivent être étudiés dès la rentrée avec l'organisation d'une ou deux réunions. Il faudra ensuite travailler sur la projection pluriannuelle, par composante/laboratoire. Mais il ne s'agira que d'une estimation.

Catherine BERRUT insiste pour que le calendrier soit connu dès maintenant.

Le Président Yassine LAKHNECH valide la nécessité d'arrêter le calendrier du groupe de travail dédié très rapidement.

Isabelle BORRAS trouve intéressant d'associer à la commission budget des représentant des composantes et des laboratoires mais il lui semble que finalement cette association est tardive et elle demande quand doit avoir lieu la partie transversale des échanges.

Le Président Yassine LAKHNECH répond que les composantes et les laboratoires sont invités à exprimer leurs besoins, et qu'il y aura ensuite une phase de dialogue.

Gerard FORESTIER souhaite souligner que ce qui est présenté est un véritable projet pour le site, avec de vrais engagements. Il reconnaît qu'il y a eu un gros travail. Toutefois, il se dit gêné, par rapport aux implications des gels de postes, à la précarité, aux reports d'emplois et à la réorganisation sûrement nécessaire au regard de la trajectoire de l'université depuis plusieurs années. Il rappelle qu'il ne faut pas négliger la communication car les personnels peuvent mal vivre ces mesures au regard de leur investissement pour la mise en place de l'UGA puis de l'EPE.

Véronique ADAM demande si la campagne second degré sera limitée comme l'année dernière à la mobilité interne.

Le Président Yassine LAKHNECH répond que les emplois second degré seront soumis à la politique globale décidée en octobre.

Jean-Luc SCHWARTZ souhaite obtenir communication de la lettre de cadrage.

Le Président Yassine LAKHNECH répond qu'elle a déjà été transmise aux membres du conseil d'administration.

Catherine BERRUT insiste sur la nécessité d'intégrer dans le calendrier les réunions de réflexion sur les redéploiements.

Le Président Yassine LAKHNECH explique que le vote est uniquement sur le calendrier budgétaire et que le cadrage en termes de redéploiement et de différé apparaîtra dans le plan d'action.

*Il est proposé au conseil d'administration d'arrêter la procédure interne d'élaboration du budget.*

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	29
Membres représentés	11
Nombre de votants	40
Voix favorables	22
Voix défavorables	8
Abstentions	10

**Après en avoir délibéré le conseil d'administration arrête, à la majorité de ses membres présents et représentés, la procédure interne d'élaboration du budget.**

#### 4.3. ITE Supergrid (discussion simplifiée)

Anne-Catherine FAVRE précise que ce point a été examiné par la commission permanente.

Les partenaires associés à l'Institut pour la Transition Energétique (ITE) Supergrid mettent à disposition du temps de personnels et du matériel pour la réalisation du projet Supergrid.

En contrepartie, le montant investi par chacun des partenaires est converti en part de capital de ITE Supergrid.

Cette part du capital pèse de manière positive sur le résultat de l'établissement.

Au titre de l'année 2020, la créance de l'UGA constituée par la mise à disposition de temps de personnels chercheurs à la réalisation du projet Supergrid s'élève à 119 620,07€ HT.

Cette créance doit être convertie en prise de participation au capital de l'Institut pour la Transition Energétique (ITE) Supergrid.

*Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver la conversion de la créance de l'UGA au titre de l'année 2020 d'un montant de 119 620,07€ HT en prise de participation au capital de l'Institut pour la Transition Energétique (ITE) Supergrid.*

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	29
Membres représentés	11
Nombre de votants	40
Voix favorables	31
Voix défavorables	5
Abstentions	4

**Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, la conversion de la créance de l'UGA au titre de l'année 2020 d'un montant de 119 620,07€ HT en prise de participation au capital de l'Institut pour la Transition Energétique (ITE) Supergrid.**

#### 4.4. Admissions en non-valeur (discussion simplifiée) :

Anne-Catherine FAVRE précise que ce point a été examiné par la commission permanente. Elle présente les demandes d'admissions en non-valeur qui s'élèvent à 72 919,72 €.

*Le conseil d'administration propose au Président de l'Université Grenoble Alpes d'approuver les demandes d'admission en non-valeur en annexe pour un montant total de 72 919,72 €.*

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	29
Membres représentés	11
Nombre de votants	40
Voix favorables	31
Voix défavorables	5
Abstentions	4

**Après en avoir délibéré le conseil d'administration propose au Président de l'Université Grenoble Alpes, à la majorité de ses membres présents et représentés, d'approuver les admissions en non-valeur dont la liste est jointe en annexe pour un montant total de 72 919,72 €.**

#### 4.5. Tarifs UMS hTAG (discussion simplifiée)

Ce point a été discuté en commission permanente.

Emmanuel BARBIER s'interroge sur la différence très faible entre les tarifs académiques et les tarifs appliqués aux privés et le risque de concurrence déloyale.

Il est précisé que la tarification académique a été élaborée pour se rapprocher du prix coûtant, en tenant compte notamment des coûts de personnels. S'agissant de la tarification privée, il s'agit d'un véritable coût complet qui inclut une marge. Le risque de concurrence déloyale est écarté.

*Il est proposé au conseil d'administration d'approuver les nouveaux tarifs prestation de service de la PHTA applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 comme présentés ci-dessus.*

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	29
Membres représentés	11
Nombre de votants	40
Voix favorables	40
Voix défavorables	0
Abstentions	0

**Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les tarifs prestation de service de la PHTA applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 comme présentés ci-dessus.**

## 5. Formation et vie étudiante

### 5.1. Calendrier pédagogique pour l'année universitaire 2021-2022 (vote)

Yassine LAKHNECH présente le calendrier pédagogique et précise que l'année universitaire se déroulera du 30 août 2021 au 30 septembre 2022.

*Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le calendrier pédagogique 2021-2022 et les bornes de l'année universitaire 2021-2022.*

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	29
Membres représentés	11
Nombre de votants	40
Voix favorables	40
Voix défavorables	0
Abstentions	0

**Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés le calendrier pédagogique 2021-2022 et les bornes de l'année universitaire 2021-2022 comme présentés en annexe.**

### 5.2. Dossier d'accréditation de l'Inspé (vote)

Geneviève MARTIEL présente le dossier d'accréditation et de l'offre de formation 2021-2026 de l'INSPE de l'académie de Grenoble.

Elle explique que la préparation de ce dossier a été faite en partenariat entre l'INSPE, le Rectorat, l'UGA et l'USMB.

Elle décline ensuite les 6 axes stratégiques :

- Continuum de formation,
- Place de la recherche,
- Ecole inclusive,
- Enseignement et numérique,
- Ouverture à l'international,
- Formation des enseignants aux valeurs de la République et à la laïcité.

Elle revient ensuite sur la gouvernance de l'INSPE avant d'aborder les questions budgétaires. Enfin, Geneviève MARTIEL présente l'offre de formation 2021-2026 pour l'INSPE.

Emmanuel BARBIER souhaite pointer un paradoxe : le ministère nous demande de maintenir une certaine qualité tout réduisant les moyens dont on dispose.

Thierry Vincent se dit surpris d'apprendre qu'il est possible de faire un stage en M2 de 12 semaines non rémunéré.

Geneviève MARTIEL lui répond que le Ministère est en train de travailler sur ce point. Si les étudiants sont en stage d'observation et de pratique accompagnée, ils pourront peut-être bénéficier d'une petite gratification. S'agissant des périodes de stage en responsabilité, elles seront rémunérées à peu près au même taux que les apprentis.

*Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le dossier d'accréditation et l'offre de formation de l'INSPE de l'académie de Grenoble joints en annexe.*

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	29
Membres représentés	11
Nombre de votants	40
Voix favorables	35
Voix défavorables	0
Abstentions	5

**Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés le dossier d'accréditation et l'offre de formation de l'INSPE de l'académie de Grenoble joints en annexe.**

5.3. Exonération des droits d'inscription en doctorat pour les doctorants impactés par la pandémie (vote)

Denis JONGMANS indique que ce dispositif concerne les étudiants impactés par la COVID-19 et devant soutenir avant le 31 mars 2022. Il rappelle que le conseil d'administration a voté une exonération similaire pour l'année 2020-2021.

*Il est proposé au conseil d'administration d'approuver l'exonération des droits d'inscription pour tous les doctorants reconnus impactés par la pandémie et soutenant avant le 31 mars 2022.*

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	29
Membres représentés	11
Nombre de votants	40
Voix favorables	40
Voix défavorables	0
Abstentions	0

**Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, l'exonération des droits d'inscription pour tous les doctorants reconnus impactés par la pandémie et soutenant avant le 31 mars 2022.**

5.4. Nombre de places attribuées en deuxième année du premier cycle des Etudes de santé *Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie* (MMOP) à la rentrée 2022 et leur ventilation par voie d'accès (vote)

José LABARERE présente ce point.

Catherine BERRUT revient sur la mise en place de ce dispositif et sur les rééquilibrages au niveau des places ouvertes entre les différentes années concernées. S'agissant du bilan de cette année de LAS et de PAS, elle sollicite une présentation lors d'un prochain conseil d'administration avec notamment un focus sur la tension qui existe dans ce cursus.

José LABARERE répond que s'agissant des ventilations entre LAS et PAS, elles sont prévues par l'arrêté de novembre 2019. L'université a mis en place la réforme cette année mais elle n'a pas de visibilité sur les stratégies à long terme choisies par les étudiants. Il se dit d'accord pour faire un bilan à l'occasion d'un prochain CA sur les choix des étudiants en termes d'inscription.

Pascale DAUGUET souhaite savoir si les futurs étudiants, qui ont postulé sur Parcours Sup entre novembre et février dernier, avaient accès à ces informations au moment de leur inscription sur le site.

José LABARERE répond que les étudiants n'avaient pas l'information à ce moment-là. Les seules informations disponibles et qui ont fait l'objet d'une communication sont les capacités d'accueil en LAS et PAS 1<sup>ère</sup> année.

Pascale DAUGUET revient sur la difficulté pour les élèves qui postulent en 1<sup>ère</sup> année de médecine de le faire finalement à l'aveugle, sans pouvoir élaborer des stratégies par rapport à des éléments chiffrés. Elle cite à ce sujet un rapport du Sénat. Elle souhaite savoir si des actions ont été prévues pour les prochaines années.

José LABARERE répond que tout le monde est conscient de la difficulté de la mise en place de cette réforme. Il rappelle que dans le système précédent, le *numerus clausus* de la PACES n'était pas connu par les étudiants de 1<sup>ère</sup> année lors de l'inscription, il était publié en général en janvier, et l'a été en mai l'année dernière.

La Ministre a beaucoup insisté pour qu'il y ait une présentation avant la rentrée des capacités en deuxième année et que les chiffres de l'année prochaine soient communiqués en décembre.

*Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le nombre de places attribuées en 2<sup>ème</sup> année du premier cycle des études de MMOP à la rentrée 2022 et la ventilation provisoire par voie d'accès comme présentés ci-dessus.*

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	29
Membres représentés	11
Nombre de votants	40
Voix favorables	32
Voix défavorables	0
Abstentions	8

**Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, le nombre de places attribuées en 2<sup>ème</sup> année du premier cycle des études de MMOP à la rentrée 2022 et la ventilation provisoire par voie d'accès comme présentés ci-dessus.**

## **6. Affaires institutionnelles**

### 6.1. Élection de la vice-présidente en charge de la Vie étudiante et du handicap (vote)

Le Président Yassine LAKHNECH propose la candidature de Véronique BRICOUT au poste de vice-président en charge de la vie étudiante et du handicap.

Il est procédé à un vote par voie électronique à bulletin secret.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	27
Membres représentés	11
Nombre de votants	38
Voix favorables	35
Voix défavorables	0
Abstentions	3

**Au regard des votes, Madame Véronique BRICOUT est élue vice-présidente en charge de la Vie Etudiante et du handicap de l'Université Grenoble Alpes à la majorité des membres présents et représentés du conseil d'administration.**

### 6.2. Statuts de l'OSUG (discussion simplifiée, vote groupé)

Anne-Catherine FAVRE précise que ce point a été examiné par la commission permanente. Elle présente la structure avec un focus sur le conseil de l'OSUG, et sur ses missions.

### 6.3. Statuts de l'UFR SHS (discussion simplifiée, vote groupé)

Anne-Catherine FAVRE précise que ce point a été examiné par la commission permanente. Il s'agit d'une modification de l'Article 4. « Départements », des statuts de l'UFR SHS, à la suite du changement de dénomination du département de formation « Science de l'Education », en « Sciences de l'éducation et de la formation ».

*Il est proposé au conseil d'administration d'approuver les statuts l'Observatoire des Sciences de l'Univers de Grenoble (OSUG) en annexe.*

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	27
Membres représentés	11
Nombre de votants	38
Voix favorables	38
Voix défavorables	0
Abstentions	0

**Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés les statuts l'Observatoire des Sciences de l'Univers de Grenoble (OSUG) en annexe.**

*Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la modification des statuts l'UFR SHS comme présentée.*

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	27
Membres représentés	11
Nombre de votants	38
Voix favorables	38
Voix défavorables	0
Abstentions	0

**Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés la modification des statuts de l'UFR SHS comme présentée.**

### 6.4. Désignation des membres du conseil du centre de santé (information)

Au regard de la vacance de quatre sièges dans le collège des représentants des personnels de l'UGA au sein du conseil de service du centre de santé ;

Se sont portés candidats :

- Bernard Bessières,
- Gabriel Buche,
- Gérard Forestier,
- Thierry Vincent.

Il a été procédé à un vote par voie électronique sur ces candidatures.

**a) Sur la candidature de Bernard Bessières**

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	23
Nombre de votants	23
Pour	21
Contre	1
Abstention	1

**Au regard des votes, Bernard Bessières est désigné par le conseil d'administration pour siéger au sein du conseil de service du centre de santé.**

**b) Sur la candidature de Gabriel Buche**

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	23
Nombre de votants	23
Pour	22
Contre	0
Abstention	1

**Au regard des votes, Gabriel Buche est désigné par le conseil d'administration pour siéger au sein du conseil de service du centre de santé.**

**c) Sur la candidature de Thierry Vincent**

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	23
Nombre de votants	23
Pour	22
Contre	0
Abstention	1

**Au regard des votes, Thierry Vincent est désigné par le conseil d'administration pour siéger au sein du conseil de service du centre de santé.**

**d) Sur la candidature de Gérard Forestier**

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	23
Nombre de votants	23
Pour	20
Contre	2
Abstention	1

**Au regard des votes, Gérard Forestier est désigné par le conseil d'administration pour siéger au sein du conseil de service du centre de santé.**

**a) Sur la candidature de Véronique Adam**

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	23
Nombre de votants	23
Pour	22
Contre	0
Abstention	1

**Au regard des votes, Véronique Adam est désignée par le conseil d'administration pour siéger au sein du conseil de service du centre de santé.**

## 7. Points d'information

### 7.1. Synthèse des préconisations du groupe de travail « *Déontologie dans les appels à projets* » (discussion)

Farid OUABDESSELAM présente la synthèse du travail réalisé par le groupe de travail « Déontologie dans les appels à projets ».

Il explique que le diaporama est une extraction de la charte de déontologie pour les appels à projets qui est en cours de rédaction.

Ce groupe de travail a été mis en place pour répondre aux préconisations du Ministère, Farid OUABDESSELAM précise également le contexte et sur la nécessité de prendre en compte les notions de déontologie dans les appels à projets.

(cf présentation ci-jointe)

Catherine BERRUT remercie ceux qui ont travaillé au sein de cette commission. Elle précise ensuite qu'elle s'interroge sur l'orchestration globale des actions. Notamment sur les délais et l'enchaînement des mesures, elle demande aussi des précisions sur l'organisation du travail à venir (Qui propose, qui valide, qui décide ?) ainsi que sur l'après travail du comité (notamment les délais de recours).

Elle sollicite aussi des informations sur le volet traitement des éventuelles demandes.

Elle pense que le conseil d'administration UGA devrait jouer un rôle en amont et en aval des appels à projets.

Elle souhaite enfin savoir ce qui est entendu par instance décisionnaire et instance consultative.

Farid OUABDESSELAM répond que le choix s'est porté sur l'utilisation de termes génériques, et qu'il faudra, pour chaque type d'appel à projet, donner le nom de l'instance décisionnaire et de l'instance consultative.

Catherine BERRUT rappelle que le CA est un CA de l'EPE, que l'IDEX est un outil de l'EPE, et que le rôle des conseils doit être respecté à l'échelon EPE. Elle alerte sur ce point, car il faut donner du sens au travail que font les conseils de l'EPE.

S'agissant de des aspects relatifs à l'enchaînement et aux délais, il précise qu'il s'agit d'une présentation de l'enchaînement global, mais que la question des délais n'a pas encore été évoqué.

Jean-Luc SCHWARTZ intervient. Il aborde 3 points :

1-Tout d'abord il présente des remerciements appuyés à Farid OUABDESSELAM et Anne CHAGAS,

2-Ensuite, il précise qu'il pense qu'il faudra travailler pour arriver à mettre en place des préconisations assez simples

3-Enfin, il revient sur le processus d'évaluation et de sélection des projets, en insistant sur le fait qu'il doit être conduit par une instance extérieure à l'établissement (cf remarque faite par le comité de déontologie du Ministère suite à l'affaire CDP).

Il ajoute que ces points devraient faire l'objet de séances de travail dédiées.

Farid OUABDESSELAM répond que le groupe de travail a déjà débattu sur ce sujet. Il précise qu'il pense que ce qu'a écrit le comité de déontologie du Ministère reste très théorique. Aucun établissement ne remet la décision finale à un organisme extérieur.

Jean-Luc SCHWARTZ explique que la question n'est pas de confier la décision finale à un organisme extérieur, mais de savoir s'il est prévu dans le processus d'évaluation, une phase où les experts extérieurs débattent entre eux pour faire une proposition sur les projets qui pourraient être retenus.

Emmanuel BARBIER félicite à son tour Farid OUABDESSELAM, Anne CHAGAS et Anne-Catherine FAVRE pour le travail réalisé.

Il ajoute qu'il faut trouver une méthodologie pour mettre en place le travail, et qu'il faut envisager les éventuels problèmes, qui peuvent engendrer des réparations, qui peut avoir une conséquence sur budget

Il dit qu'il considère que l'effet retour d'expérience, est un élément central, et ajoute qu'il faut trouver un mécanisme pour fluidifier ce retour d'expérience.

Laurent TERRIER demande des précisions sur le périmètre d'application de ces pratiques, il souhaite savoir si les appels d'offre interne UGA sont les seuls concernés, et le cas échéant, ce qu'il en est pour les structures satellites, comme les fondations ?

Yassine LAKHNECH explique que pour la Fondation UGA, il n'y a pas beaucoup d'appel à projet, mais qu'il serait utile, si le cas se présente, de transmettre la procédure. Il précise qu'il est d'accord avec Emmanuel BARBIER, sur l'importance du retour d'expérience, et sur la nécessité de travailler sur une méthodologie de mise en place et de mise en œuvre, sous le contrôle d'un tiers.

Farid OUABDESSELAM intervient et précise que l'ensemble des travaux conduit s'appliquer aussi au cas où l'établissement est sollicité par un organe extérieur pour réaliser des opérations de sélections.

Pierre BENECH ajoute qu'au niveau de la Fondation INP, il n'y a pas vraiment d'appel à projet. En outre le conseil d'administration de cette fondation n'est pas sous le contrôle de l'établissement. Par contre, il lui semble utile de transmettre cette procédure, et de diffuser les bonnes pratiques.

Martial MERMILLOD félicite aussi les collègues, il se dit satisfait qu'il y ait enfin un moment d'échange sur ces thématiques.

Il ajoute toutefois qu'il ne se sent pas compétent au niveau juridique pour répondre à ces questions. Si le conseil d'administration est interpellé il voudrait savoir vers quelle instance réorienter les éventuelles demandes.

Farid OUABDESSELAM répond que les travaux n'ont pas portés sur la question des recours, il existe toutefois un cadre réglementaire.

Jean-Luc SCHWARTZ, rappelle que ce point a fait l'objet d'échanges au niveau du groupe de travail, et rejoint la question de la clarification des dispositions du règlement intérieur du comité de déontologie dans ses relations avec à la fois l'institution et le conseil d'administration, et que par conséquent cette discussion pourra être poursuivie lors des travaux sur ce RI.

Yassine LAKHNECH explique que le RI sera établie et voté par le comité de déontologie

## 9. Questions diverses

Jacob LAMBLIN prend la parole. IL dit avoir été alerté par des collègues de l'UFR STAPS, qui contestent une décision prise par le conseil de l'UFR de transformer des postes de PRAG en poste de MCF. Ces collègues souhaitent rediscuter de cette question, car ils estiment que le temps de débat n'a pas été suffisant. Cette mesure concerne 27 collègues, dont certains ont des responsabilités au sein de l'UFR. Les collègues concernés ont sollicité par courrier une audience.

Le Président Yassine LAKHNECH se dit favorable à une rencontre avec les collègues concernés. Ensuite, il explique que l'UFR STAPS comme d'autres UFR s'orientent vers plus de recherche. Ce sujet a fait l'objet de débats, et le conseil s'est prononcé, les formalités ont bien été respectées ici. Il rappelle qu'il faut respecter la démocratie universitaire, et il trouve inacceptable que des collègues menacent de démissionner si on ne rediscute pas de décisions qui ont pourtant été votées dans le respect des règles.

Jacob LAMBLIN réponds qu'il ne s'agit pas de chantage, et ajoute que d'une part, la décision a été adoptée à 1 voix près, et que d'autre part les débats ont eu lieu sur une période où toutes les personnes concernées ne pouvaient pas forcément participer aux échanges. Il souhaite avant tout alerter le Conseil d'Administration.

Le Président Yassine LAKHNECH tient à rappeler qu'il s'agit d'une trajectoire de la composante sur plusieurs années, et il confirme que les collègues menacent de démissionner si pas ils ne sont pas entendus. Il ajoute qu'on ne peut pas revenir sur un vote, juste parce que le résultat ne convient pas à certains.

Jean-Luc SCHWARTZ souhaite préciser que le simple fait que les règles aient été respectées ne permet pas de clore le sujet

Cyprien BEAUFORT souhaite des précisions sur le projet de mise en place de listes de diffusion pour les étudiants et les doctorants.

Anne-Catherine FAVRE répond que le groupe de travail a avancé et que ces listes de diffusion devraient être mise en place en octobre dès que la rentrée aura eu lieu et que l'UGA disposera des listes des étudiants inscrits.

\*\*\*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h50*